

CONVOCATIONS**ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS****NOVAPIERRE ALLEMAGNE**

Société civile de placement immobilier à capital variable
8 rue Auber, 75009 Paris
798 920 427 R.C.S. Paris
SCPI au capital de 200 000 000 €

Avis de convocation

Les associés de la SCPI NOVAPIERRE ALLEMAGNE sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 29 juin 2015 à 16h30 à l'Institut Goethe, 17 avenue d'Iéna - 75116 Paris, avec l'ordre du jour suivant :

I/ Ordre du jour :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
3. Affectation des résultats ;
4. Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution ;
5. Autorisation donnée à la Société de Gestion de procéder à la vente d'un ou plusieurs éléments du patrimoine.

II/ Texte des résolutions :

Première Résolution — L'assemblée générale ayant pris connaissance des rapports présentés par la société de gestion et le Conseil de surveillance, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été soumis.

Deuxième Résolution — L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes concernant les conventions soumises à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

Troisième Résolution — L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition du résultat comme suit :

Bénéfice de l'exercice	418 406 €
Report à nouveau en début d'exercice	0 €
Total distribuable	418 406 €
Dividendes distribués	332 647 €
Report à nouveau en fin d'exercice	85 759 €

En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts en pleine jouissance est arrêté à 5, 04 €, soit 0,42 €/mois de jouissance.

Quatrième Résolution — L'assemblée générale prend acte, telle qu'elle est déterminée par la société de gestion, de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la SCPI qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à :

La valeur comptable	39 071 458 € soit 223 € par part
La valeur de réalisation	38 996 458 € soit 222 € par part
La valeur de reconstitution	44 558 287 € soit 254 € par part

Cinquième Résolution — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de dépôts et de publicité et généralement faire le nécessaire.